BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

James Grace à Alice Hunter; Richard Williams à Elisabeth M. Cooley; Jos. Randolph Gunn à Jenia Marsella; Fr Lormand à Ida Lacoste; Emile J. Lacoste à Emily S. Edwards; Bartholomew Courtet à Mathilda M. Kuntz; A. W. Wood à Jamie N. Montgomery; Oscar Tujague à Lydia D. Hale; Morris Mack à Clara Cleveland.

NAISSANCES

Mmes Edw. Zyenz, un garçon; Chas Kinsch, un garçon; Chas Roth, une fille; H. Ragos, un garçon.

DÉCÈS.

Joséphine Eschlemann, 52 ans; Lucy E. Lee, Veuve Hattie W. Lewis, 2 ans, 3004 Prytania; Franz O. White, 51 ans, Poid. Elis; Veuve Rebecca Félix, 77 ans, Kenner; Lucias J. Galvin, 51 ans, 1022 Annunciation; Chas Brown Jr, 1 an, 731 Rue Dumaine; Sœur M. Patrina Hass, 55 ans, Couvent St Joseph; Mamie Nunn, 34 ans, N. O. Dispensary; Ollie Logan, 1r ans, Hôpital de Charité; Edw. Morgan, 56 ans, 916 Marais; Vve Honoré Rainer, 84 ans, 535 avenue Lafayette; John Balovich, 62 ans, Madison et Chartres; Almantine Raymond, 54 ans, 4017 Saratoga; Eulalie Farr, 3 ans, 3029 Ste Anne; Joseph Brown, 1 an, 230 Pacific; Martin Carl, 31 ans, Hôpital de Charité; F. LeClair, 5 ans, Hôpital de Charité; Franz Rose, 31 ans, Hôpital de Charité; Jeanne Fiedler, 19 ans, Hôpital de Charité; D W. Brown, 4 ans, Hôpital de Charité; Jos Enis, 50 ans, 933 Pine.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

John F. Meyer vs N. O. Railway & Light Co., action en dommages en [illegible] $1,000.

Jacob L. Weil vs Mme Johanna Donovan, procès exécutif de $200.

John T. Gibbons vs Beryl Jones, séparation de corps et de biens.

Hartdtman & Loeb Co. vs Louis J. Grummer, action en recouvrement de $[illegible] sur des billets.

Demande d'émancipation: Lucy Carter.

Jacob Weil vs Salmen Brick & Lumber Co., action en dommages de $[illegible].

J. Fay & Egan Co. vs Fred L. Goodwin, réclamation de $225 sur des billets.

Wm P. Buckley vs Salmen Brick & Lumber Co., action en dommages de $25,000.

May & Ellis Co. vs Louisville & Nashville Co., réclamation de $[illegible].

Margaret Doll Anderer vs Jacob Anderer, séparation de corps et de biens.

Succession ouverte: Jérôme Meunier.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions: Mmes A. Tarabella, attaque à main armée; Travaglia Salvatore, port d'arme cachée; Frank Cooper, Hy. Clayton, port d'arme cachée; Alberta Webb, larcin; Martin August, témoin à charge; Geo. Farli, larcin.

Condamnations:

Robt McCarthy, Mat Dugan, Leonard Armedo, Arthur Crawford, larcin, 60 jours de prison.

Envoyés devant la cour criminelle:

Anthony et Joe Barraco, tentative de meurtre.

Ventes inscrites au bureau d'aliénations.

Chas. James à Jacque C. Vidou, terrain, Hampson, Deuxième, Hilary et Adams, $400.

Julius T. S. Larkins à Miss Bertha J. Williams, terrain, Sidell, River, Houter et Brooklyn, $1,200.

Foret D. King et als, à Mlle Magdalena Hosedie, terrain, Flood, Royal, Coffen et Dauphine, $500.

J. C. Clemmensen à Thomas Zettwoch, propriété 6121, Tchoupitoulas, $4000.

Octave E. Bechtel à la German American Homes, un terrain, Soniat, Howard, Valmont et Feret, $3200.

L. Acquéreur à Peter Scharwath, même propriété, $3200.

Fred D. King et als à Mme Justine Gates, un terrain, Flood, Royale, Dauphine et Caffin, $500.

Succession Conrad Albert à Jacob H. Mauer, 2 portions, Dauphine, Bourgogne, Matilda et Emily, $[illegible].

Independent Realty Co à Wm C. Watkins, 3 terrains, Gordon, Tupelo, Claiborne et Derbigny, $325.

Wallace C. Regal à Nyika Land Co., 2 terrains, Annette, St-Anthony, Johnson et Grant $50.

FAITS DIVERS.

Incendie à bord d'un steamboat.

Un incendie qui a causé des dommages assez considérables, a éclaté hier matin à bord du steamboat "Grover Cleveland", pendant qu'il était amarré au quai de la Gulf Refining Co., à Gretna.

Le steamboat, qui fait un service régulier entre la Nouvelle-Orléans et les ports de la côte, venait de compléter sa cargaison de combustible et se préparait à quitter le quai lorsque le feu fut découvert à son bord.

L'alarme fut immédiatement donnée et les remorqueurs "Independant" et "Samson" s'empressèrent d'accourir sur les lieux. Grâce à l'aide de ces deux bâtiments, qui sont munis de pompes puissantes, les flammes purent être éteintes avant d'avoir gagné les réservoirs dans lesquels est contenue l'huile qui sert de combustible au steamboat.

Le pont et une partie des cabines ont été assez gravement endommagés.

Les pertes qui sont estimées à 3,000 dollars sont couvertes par une assurance.

Le "Grover Cleveland" est un des plus anciens steamboats attachés au service local. Il a été construit en 1884, et a pendant tout ce laps de temps maintenu un service régulier entre notre port et les petites localités situées près de l'embouchure du fleuve et sur la côte.

Ses machines n'ont pas eu trop à souffrir de l'incendie, et selon toutes probabilités le petit batiment pourra reprendre son service dans une quinzaine de jours.

Le "Grover Cleveland" est commandé par le capitaine H. L. Large. Il appartient à la Lower Coast Merchants and Growers Transportation Company.

VOLS.

Ces jours derniers un voleur a pénétré dans la demeure de Wm Povoloy rue Dumaine 720, et en a emporté des vêtements et des bijoux.

—La demeure de Mme J. Delamore, rue Camp 1005, a été visitée par un voleur l'avant-dernière nuit qui a fait siens des vêtements.

HOSTETTER'S CELEBRATED STOMACH BITTERS

Si l'estomac a besoin d'être reconforté prenez une dose de Bitters avant chaque repas. C'est un excellent tonique et un fortifiant et il prévaudra

Nausées, Déperdition d'Appétit, Ardeurs d'Estomac, Aigreurs et Indigestion.

Les Barraco sont placés sous 2,500 dollars de caution.

Anthony et Giovanni Barraco, les deux Italiens accusés d'être les auteurs de l'attentat perpétré dans la soirée du 10 septembre contre la famille Giacona, 1113 rue de Chartres, ont comparu hier matin, en audience préliminaire devant la Seconde cour de cité.

De nombreux témoins avaient été cités, tant par la défense que par la poursuite, et comme la plupart d'entre eux s'expriment difficilement en anglais, le tribunal a dû recourir aux services d'un interprète.

Ces fonctions ont été remplies par M. Jack Loyacano, qui s'en est acquitté à la satisfaction de la Cour.

Les inculpés étaient défendus par les avocats Lionel Adams et Richard Otero.

La poursuite était dirigée par les assistants de l'avocat de district, M. Warren Dejan et John Upton.

Le premier témoin appelé à la barre a été M. Pasto Giacona, propriétaire de l'immeuble contre lequel l'attentat a été dirigé dans la soirée du 10 septembre.

M. Giacona a déclaré que les membres de sa famille et lui se trouvaient sur une petite galerie derrière la maison, lorsqu'ils furent surpris par les détonations de plusieurs coups de feu qui paraissaient dirigés contre leur maison. L'enquête à laquelle M. Giacona et ses fils se livrèrent immédiatement leur permit de constater que la galerie située sur le devant de la maison avait été criblée de projectiles, et que si des personnes s'y étaient trouvées au moment de l'attentat elles auraient infailliblement été tuées.

M. Giacona, sur une question du juge, a déclaré qu'il n'avait jamais eu de démêlés avec les deux inculpés et qu'il ignorait qu'ils eussent proféré des menaces à son égard. Il a ajouté qu'il ne les connaissait que de nom, mais qu'il croyait cependant qu'un des individus tués dans sa maison l'année dernière, était un cousin de Giovanni Barraco.

M. Anthony Patorno, propriétaire d'un débit de liqueurs à l'angle des rues Domaine et Chartres, remplace M. Giacona à la barre. Le témoin déclare avoir entendu les coups de feu. Il se trouvait à peu près à trois cents pieds de la demeure des Giacona et a aperçu une charrette dans laquelle se trouvaient quelques individus qui s'enfuyaient à toute vitesse. Dans l'obscurité Patorno n'a pu distinguer les figures des individus.

James W. Alpern, le témoin suivant, a aussi entendu les coups de feu, et a suivi pendant quelques instants la charrette dans sa course, [illegible].

Il était présent sur les lieux lorsque le véhicule fut découvert avec une roue brisée, dans la rue Claiborne, et déclare y avoir vu un fusil de chasse chargé et armé.

Le capitaine Capo donne ensuite quelques détails sur les dégats causés par les projectiles au domicile des Giacona, et sur l'emplacement où a été retrouvé la charrette qui a servi aux bandits pour prendre la fuite.

Une douzaine de témoins dont les dépositions ne jettent aucun nouveau jour sur l'affaire sont encore entendus, et le juge décide de renvoyer les deux inculpés devant la cour criminelle de district sous une accusation de tentative d'assassinat.

En attendant la date de leur mise en jugement les deux inculpés ont été placés sous $2500 de caution chacun, somme qu'ils n'ont pu fournir.

Incendie Avenue Howard.

Un incendie qui a éclaté hier matin de bonne heure a entièrement détruit les écuries et remises de la Kentucky Sales and Livery Stables, en Avenue Howard.

Le feu, qui paraît avoir pris naissance dans un hangar à fourrage, a été découvert par M. C. G. Bartcell qui a immédiatement donné l'alarme. Les premières personnes arrivées sur les lieux se sont empressées de donner la liberté à vingt deux mulets et trois chevaux qui, enfermés dans l'écurie, étaient affolés par l'épaisse fumée se dégageant du foyer de l'incendie.

A l'arrivée des pompiers le bâtiment entier était embrasé et le chef O'Connor a dû se borner à prendre des mesures pour protéger les immeubles voisins, qui néanmoins ont été quelque peu endommagés, tant par le feu que par l'eau.

Les pertes totales atteignent environ 10,000 dollars.

La loi sur les denrées alimentaires.

Le district attorney fédéral W. J. Waguespack a reçu hier du département de l'intérieur à Washington l'ordre de lever l'interdit placé sur un chargement de farine appartenant à la Aetna Milling Company de Kansas City.

Cette farine avait été saisie ces jours derniers à Baton Rouge en vertu de la loi sur les denrées alimentaires.

Elle était consignée à une maison de la Nouvelle-Orléans et ne lui sera délivrée qu'à condition d'être exportée hors des Etats-Unis.

Le gouverneur Sanders se rend à Lafayette.

Le gouverneur Sanders, de retour de Monroe et se rendant à Lafayette, y assistera à l'ouverture de la Foire annuelle de cette ville. S'est arrêté hier matin pendant quelques heures à la Nouvelle Orléans.

M. Sanders se déclare enchanté de son voyage dans le nord de l'état et a été agréablement surpris des progrès réalisés dans la paroisse de Ouachita en ce qui concerne la construction des routes.

Une route splendide, d'une longueur de 9 milles, a été récemment construite entre Monroe et Calhoun, et assure actuellement des relations rapides entre ces deux localités.

CHUTE.

En passant à l'intersection des rues Cana et Royale, hier matin, Mme Charlotte Fridot, domiciliée rue Bourbon 615, est accidentellement tombée se blessant à la jambe.

ATHENEE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1909-1910.

PROGRAMME.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

FREDERIC MISTRAL ET SES ŒUVRES

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1910 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de $50 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUSSIERE ROUEN,
P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans.

INJECTION BROU

Prompt soulagement des Cas les plus obstinés

Sans dérangement. Aucun autre traitement requis.

VENDU PAR TOUS LES PHARMACIENS.

Tentative de suicide.

Henry L. M[illegible], âgé de 47 ans, natif de Little Rock, Ark., a attenté à ses jours hier après-midi vers cinq heures et demie en se jetant dans le fleuve. Il se trouvait sur le bac Thos. Pickles à bord duquel il s'était embarqué à Algiers. Arrivé au milieu du fleuve Holmes s'est jeté par dessus bord. Un bateau de sauvetage a été immédiatement mis à l'eau et Holmes a été repêché par Fred. Tiemann, Leslie Ruckert et Robert Sands, membres de l'équipage.

Il a été [illegible] au poste de police où il a dit qu'il était sans emploi depuis plusieurs semaines et n'avait pas d'argent pour payer sa pension.

COLLISION.

Une collision s'est produite à l'angle des rues Cana et Dauphine, hier matin, entre une charrette conduite par Joseph Morphis et un camion que conduisait un nègre inconnu.

Morphis, jeté à terre, a été légèrement blessé au corps.

Commencement d'incendie

Vers huit heures, hier soir, un feu a été découvert dans une bâtisse à l'angle des rues St-Charles et Bordeaux occupée par l'académie Rugby. Les flammes ont été promptement éteintes.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

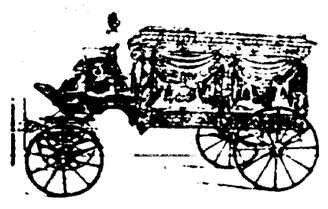

Entrepreneur de pompes funèbre

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Telephone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 408

PHONE HEMLOCK 382.

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray)

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

ASPHYXIE.

En travaillant dans le restaurant Jahnsen, à l'angle des rues Royale et Iberville hier soir vers sept heures, Wm. Burger demeurant rue S. Remparts 1107, a subi une empoisonnement d'asphyxie causé par du gaz émanant d'une fuite. Il a été soigné par les étudiants en médecine qui eurent bientôt remis sur pied.

Editicn Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

AVIS SPECIAL.

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN Railroad Company—Le 1er octobre 1909, le Bureau Commercial de cette Compagnie sera transféré du 703 Gravier au 733 rue Gravier, sous l'Hotel St Charles.

2 oct—2 5 7 G. B. AUBURTIN, A. G. F. & P. A.

PETITES ANNONCES.

FILLE comme domestique de salle à manger 3015 Avenue St Charles.

7 oct—2t

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les Jeudis, à 10 h. A. M.

Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de rue Morton.

*LA TOURAINE, 7 octobre.
LA SAVOIE, 14 octobre.
LA BRETAGNE, 21 octobre.
*LA PROVENCE, 28 octobre.
*LA TOURAINE, 4 novembre.
*LA SAVOIE, 11 novembre.

Agence générale, 19 rue State N. Y.

*Vapeurs à double hélices.

Départ extra:
S. S. LA GASCOGNE, 16 oct.
Deuxième et troisième classe seulement.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE.

S. S. ST LAURENT, 7 octobre
S. S. VIRGINIE, 9 novembre.

Passage de Première Classe .....$-0.00
Passage d'Entrepont.....$31.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 802 rue Gemmens, bâtisse Hennen.
1er mars—1an

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-07

AVIS.

Renseignements demandés sur:

Jean Baptiste Gendron décédé centenaire dans les environs de la Nouvelle-Orléans vers 1903 ou 1904.

Famille Polnecq ou Polnecq, de Lille.

St-Léon Destez.

Louis Bodéan, de Montagnan (Htes-Pyrénées).

Service Militaire—Classe 1909

Les jeunes gens nés en 1889 ou omis des classes antérieures sont invités à se présenter au Consulat de France, en vue de leur inscription sur les tableaux de recrutement, à partir du 1er octobre prochain. Cette inscription sera close définitivement le 25 novembre.

Excursions du Dimanche à Bon Marché

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad.

Les trains partent d'Alger à 8 heures a. m. arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1

17 oct J. H. LANDRY, Surintendant.

AMUSEMENTS

Tulane TO-NIGHT AT 8:15 Mats Wed. Sat. 2

PRIX SOIRS—25c à $1.50 MATINEE 25 à $1.00

L'Evénement Théâtral de la Saison dans tout le pays parlé

BLANCHE WALSH

Dans THE TEST

Par Jules Eckert Goodman

Gerald Rhodes—GEO. W. Cook

Crescent TO-NIGHT & MATS Tues. Thurs. Sat. 2

PRIX SOIRS 15c à 75c MATINEES 15c à 35c

Yorke et Adams

"IN AFRICA"

Orpheum Phone Main 333.

Matinée tous les jours excepté lundi 10 à 12 Soirs 7 à 10 1/2

Une Magnifique Production Américaine Première Fois à la Nouvelle

ELLVENA

La Gentille Chanteuse Anglaise de Grand Opéra Chanteuse Historique

MR WALTER C KELLY

"Peerless Winner"

DE JOSEPH HART

MME VALERIE BERGERE PAIX

LES EMERSON PERMANE

WARREN, LYON ET MEYERS

FREMET-LUIGI

KINODROME

ORCHESTRE DE 15 PIECES

BLANEY'S LYRIC THEATRE PHONE MAIN 1275 EVERY NIGHT AT 8 SHARP MAT.—SUN.—MON.—FRI.—SAT.

Spécialement pour cette semaine

EDNA MAY SPOONER

Et ses Artistes dans la plus notable pièce à costume de Chas E. Blaney

"GLITTERING GLORIA"

Toute cette semaine. Matinées prix. Semaine prochaine: Miss May Spooner dans The Girl From Texas.

10c—SUBERT Spectacle Continu de 12:30 à 10:30 p. m. Chaque Jour.

Grand Divertissement de Tableaux

—DE—

O. T. CRAWFORD.

Changement de Tableaux les Dimanches et Jeudis.

Chaque Représentation dure Plus d'une heure.

SALLE DE BILLARDS —DE— MILLER

Parties entre Experts Tous les Soirs.

Tables nombreuses et les plus modernes aux Etats-Unis. Un établissement parfaitement tenu et des mieux fréquentés à la Nlle-Orléans.

116 Rue Royale; 117 Passage de la Bourse, près Canal.

J. MILLER, Propriétaire.

Charbon PITTSBURG ANTHRACITE. ALABAMA.

Coke de Gaz et de Fonderie.

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE:

4716 Magasins, coin Valence.

18 sept—

le monde avait l'air de le connaître, dans la cité du Hibou! En un clin d'œil, il fut entouré complimenté, félicité, presque porté en triomphe!

Major fendit la foule:

—Citoyens! cria-t-il, je meurs de faim. Laissez moi dîner. Nous causerons demain. Aujourd'hui, j'appartiens au Maître!

L'effet de cette apostrophe fut magique. La foule s'écarta, soudain respectueuse. Major fit un signe rapide à Antoine, qui entraîna Mme de Labouheyre. Un cab électrique passait. Major le héla.

—Mène-nous au meilleur restaurant que tu connaisses! dit-il au conducteur.

—Au "Poodle Dog," alors!

—C'est ça: au "Poodle-Dog"!

La symétrie, entre San-Francisco et la Cité du Hibou se continuait ainsi jusque dans les noms des restaurants. Le "Poodle-Dog" était l'un des meilleurs de la capitale californienne. Les bandits de Kirk Alphas avaient donné le même nom à leur auberge équivoque, où la plupart des soupers dégénéraient, chaque soir, en orgies sanglantes.

Major profita de l'engouement dont il était l'objet pour exiger un salon particulier. Il l'obtint, non sans peine, et il eut plus de peine encore à faire servir le repas en bloc, d'un seul coup, et à faire fermer la porte.

Enfin, il obtint satisfaction. Il s'assura avant de se mettre à table, que les cloisons étaient suffisamment épaisses pour que la conversation ne fût point entendue. Et tout joyeux, il s'assit, bientôt imité par Antoine, pendant que Mme de Labouheyre restait debout, les yeux brillants, la physionomie plus résolue.

—Vous ne voulez donc pas vous mettre à table, madame? lui demanda galement Antoine.

—Je suis surprise, répondit-elle, que vous consentiez à vous asseoir à côté d'un personnage aussi vil que cet immonde policier!

—Mon cher Antoine, fit Major tranquillement, je crois qu'il est temps de détromper Mme de Labouheyre. Nous sommes ici bien seuls, et nous pouvons causer.

Antoine prit la main de Major et, s'adressant à la veuve, scandalisée et surprise, il lui dit:

—Puisqu'il m'est permis de parler, je déclare, madame, qu'il n'y a pas au monde d'homme plus courageux, plus franc, plus digne d'admiration que notre sauveur Major. Tous deux, madame, nous lui devons déjà la vie. A l'heure qu'il est, mon père lui doit l'honneur. Demain il lui devra, je l'espère, sa fortune, et nous sa liberté. Savez-vous ce qu'il a fait?

Mme de Labouheyre écoutait, palpitante.

Antoine la mit brièvement au courant des événements. Quand il eut terminé, Mme de Labouheyre, dont le visage était inondé de larmes, dit seulement:

—Me pardonnerez-vous jamais, Monsieur?

—Moi, madame? mais tout de suite! Vous avez été un peu dure pour moi, un peu prompte peut-être dans vos jugements, mais cela même nous a été utile! Et comme j'étais sûr de dissiper l'erreur quand je le voudrais!... Seulement, tant que nous serons ici, il faudra, madame, continuer de paraître éprouver pour moi la même haine, le même mépris....

—Oh! je ne le pourrai plus!

—Il le faudra cependant! D'ailleurs, j'espère que nous pourrons fuir bientôt!

Une double exclamation lui répondit:

—Se peut-il?

—Oui, cela se peut! fit Major avec insouciance. Il faut absolument fuir dans quelques heures si nous ne voulons pas être tués demain matin.

—Vous êtes sûr de réussir?

—Pas du tout! Mais enfin, ce ne serait pas impossible!

—Oh! s'écria Antoine, vous savez, du moment que vous allez tenter l'aventure, je suis bien tranquille!

Il ajouta en riant:

—D'ailleurs, je peux être tranquille: il a fixé ma rançon à cinq cent mille francs! Moyennant cette faible somme, il me promet la vie sauve, le noble Kirk Alphas!

—C'est comme pour moi, dit Mme de Labouheyre, il m'a fait la même promesse si je lui révélais ce qu'il veut savoir!

—Il vous a menti à tous deux! s'écria Major. Soyez persuadés qu'il ne vous laisserait jamais sortir de cette cité du diable! Tous ces bandits le savent et le répètent volontiers: le "profane" qui entre ici est condamné sans retour. Il ne faut pas que nul puisse répéter au dehors ce qu'il a vu dans ce repaire. Or, nous avons vu: donc nous devons mourir! Seulement....

—Seulement, dit Antoine....

—Rien!.... Dînons vite! Je n'ai pas de temps à perdre. Une chance unique m'est offerte aujourd'hui. Vous m'attendrez ici.... Quand vous me verrez revenir, vous me suivrez à distance.... Vous modifierez votre toilette, madame.

—Il va falloir, ajouta Major, que pour quelques minutes, vous imitiez la tenue, le laisser-aller des malheureuses que vous avez pu voir dans ces étranges rues, peuplées à peu près comme Grenelle, à minuit! Vous me suivrez donc, séparément..... Et au gardien que vous reconnaîtrez, vous direz ce mot: "Sirius"! C'est le mot de passe. Il devra vous répondre: "Zénith"!

—S'il dit un autre mot?

—Ce sera une épreuve — et une preuve qu'il se méfie.

—Alors que faudra-t-il faire?

—Rien. Je serai là. J'interviendrai.

Major se tut. Il ne s'occupa, en apparence du moins, que d'expédier son dessert le plus rapidement possible. Puis il se leva et partit, après avoir recommandé de l'attendre dans le salon du "Poodle-Dog."

Une fois dehors, il héla un de ces cabs automobiles qui pullulaient littéralement dans l'ardente et fiévreuse Cité du Hibou. Il se fit conduire chez un pharmacien. Car la ville souterraine, reproduction exacte d'une ville policée, renfermait des artisans, des artistes, des inventeurs, des médecins, des professeurs — des ouvriers manuels, et même une plèbe, ou plutôt une pègre menaçante, toujours grondante, et qui donnait de temps en temps, des inquiétudes aux bizarres "autorités" constituées par les lieutenants favoris de Kirk Alphas.

Devant le pharmacien, très correct à son comptoir, il feignit un violent mal de dents et demanda du chloroforme qui, naturellement, lui fut délivré sans difficulté. Les "chemistes" de la Cité du Hibou vendaient, sans ordonnance, les poisons les plus redoutables. Il y avait entre tous les habitants de la ville maudite un accord tacite de ne pas exercer les uns sur les autres leurs redoutables talents. Les loups, dit-on, ne se mangent pas entre eux.

Major alla donc seul au rendez-vous de Kirk Alphas. Il trouva le "Maître" aussi froid, aussi absorbé, aussi énergiquement résolu au travail. Seul, dans tout son empire, Kirk Alphas n'avait encore pris aucune nourriture.

—Eh bien? demanda-t-il, en apercevant Major.

—Eh bien, dit celui-ci, il me semble que notre belle comtesse fléchit un peu!

—Vous a-t-elle révélé l'endroit?

—Oui!

—Ah! très bien! Où cela?

—A Paris, dans un établissement de crédit.

—Tiens! tiens! Il faudra une procuration en règle....

—Sans doute.

—Vous chargez-vous de l'obtenir?

—Assurément.

—Voici des feuilles de papier timbré de France. Faites-lui écrire cette procuration. Ensuite, vous monterez à San-Francisco, presque au-dessus de ce cabinet, chez un homme de loi qui vous légalisera cela selon les formes nécessaires. Puis vous reviendrez me montrer le papier.

—Bien. Ensuite?

—Ensuite, vous irez à Paris. Vous dégagerez le trésor du Transvaal, puis vous le remettrez, "intégral," à deux personnes.

—Lesquelles?

—Myriam Saranac ...

—Bon!

—Et Paul de Labouheyre

Major faillit étrangler de surprise. Il ne fut pas maître de l'étonnement qui se peignit dans son regard.

—Hein? Est-ce bien joué? demanda Kirk Alphas. Vous pourrez communiquer ce détail à votre prisonnière. A propos où est-elle?

—Au "Poodle-Dog. Elle achève de dîner.

—Allez la retrouver. Puis, quand elle aura écrit, vous la remettrez entre les mains du patron du restaurant.

—Il a des ordres?

—Non. Mais je vais lui téléphoner. Je suppose que le petit de Gévriel est avec elle?

—Oui

—Bon! Dans une heure il sera mort. Rien à faire avec ce garçon. Sa vie ne vaut pas cinq louis. D'ailleurs, il en a trop vu.

Major frissonna.

—Et Mme de Labouheyre? demanda-t-il.

—Elle sera exécutée plus tard, quand vous m'aurez avisé de Paris que votre mission est remplie. Mais ne vous mêlez pas de trahir, comme Clakestone!

—Il est retrouvé? demanda Major, froid en apparence, mais ému comme il ne l'avait jamais été.

—Non! le coquin est adroit. On n'a pas de traces.... C'est étrange! Mais il ne peut aller loin. Il a dû s'embarquer pour le Japon. On le prendra au débarqué. Maintenant, à nous deux! Nous allons examiner les titres

A suivre.